



Avis de course  
Régate Grade 5B IND .  
27-28 Aout 2022

**Dates : 27-28 Aout 2022.**

**Lieu : Lac du Monteynard, Treffort (38)**

**Autorité Organisatrice : Association Cantonale Treffort Voile**

### 1. Règles

La régata sera régie par :

1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2013-2016*.

1.2 Les règlements fédéraux.

1.3 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire

### 2. Publicité

En application de la Régulation 20 de World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 3. Admissibilité et inscription

3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux suivants :

- intersérie Dériveurs Solitaires et doubles (hors Optimist).

3.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- Leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

- Le certificat de jauge ou de conformité.

- Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing et présenter un justificatif valide d'assurance en Responsabilité civile avec une couverture minimale de 1,5 millions d'Euros.

Tarifs :

Solitaires (à la journée)	5,-€	Repas Adulte	22,- € pers.
Doubles (à la journée)	10,-€	Repas (- 12ans)	15,- € pers.

### 5. Programme

- Samedi 27 juin : 10h00-12h00 Confirmation des inscriptions.

1<sup>er</sup> signal d'avertissement à 13h30 pour +/- 3 manches.

*Option à confirmer : Repas coureur, 20h. Samedi 18 sur la terrasse Club ACTV, suivi soirée libre. (Familles et accompagnateurs bienvenus).*



-Dimanche 28 Juin :

10h00-12h00 Confirmation des inscriptions.

1<sup>er</sup> signal d'avertissement à 13h30 pour +/- 3 manches

## 6. Instructions de course

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions, sur le tableau officiel d'affichage, selon la Prescription Fédérale.

## 7. Les parcours

Les parcours seront de type parcours construits ou Raid.

## 8. Système de pénalité

Pour l'ensemble de l'épreuve, la règle 44,1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un 1 tour.

## 9. Classement et ratings

9.1 Le nombre de courses devant être validées afin de valider l'épreuve : 1

9.2 Système de points A minima de l'annexe A, en temps compensé.

9.3 En fonction du nombre d'inscrits, et à l'appréciation de l'autorité organisatrice, le classement suivant pourra être établi :

9.4 La tables des temps compensés IND FFV sera utilisée afin d'établir le classement de la compétition. Les résultats seront remontés à la Fédération au Grade 5B.

## 10. Communication radio

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## 11. Prix

Des prix pourront être distribués aux trois premiers. Et à la première classée féminine.

## 12. Décharge de responsabilité

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 13. Droit d'utiliser le nom et l'apparence

En participant à cette épreuve, le compétiteur autorise automatiquement l'autorité organisatrice, l'ACTV ainsi que breizhskiff.com, à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou des enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée « M.O.S.T. régates de ligue Monteynard skiff/IND Fast » à laquelle le coureur participe et à utiliser sans compensation son image sur tous matériaux liés à ladite épreuve.

## 14. Informations hébergement : à réserver rapidement.

### - Camping de la Plage \*\* & Restaurant Le Spot

Au bord du lac rive gauche 74 emplacements

Ouvert du 1<sup>er</sup> avril au 15 octobre

Sous-Jullières

38650 Treffort

Tél : 04 76 34 06 31

### - Camping d'Herbelon \*\*\* & Restaurant Le Campagnard

Au bord du lac rive gauche 48 emplacements Mobile homes et chalets de 4 à 8 personnes

Location VTT, canoës Terrains de jeux.

Véronique et Xavier CASTILLAN Herbelon – 38650 Treffort

Tél. 04 76 34 05 47 – Fax 04 76 34 05 99



**FICHE D'INSCRIPTION.  
18-19 Juin 2022  
IND Grade 5B.**

SERIE :..... N° de VOILE :.....RATING :.....

**BARREUR**

NOM

:.....PRENOM:.....

Adresse:.....

.....

Date de naissance :.....Homme /Femme (barrer la mention inutile)

N° de LICENCE :.....CLUB :.....

Nom et tel de la personne à joindre en cas

d'urgence:.....

**EQUIPIER(E)**

NOM

:.....PRENOM:.....

Adresse:.....

.....

Date de naissance :.....Fille ou Garçon (barrer la mention inutile)

N° de LICENCE :.....CLUB :.....

Nom et tel de la personne à joindre en cas d'urgence

:.....

Solitaire 5 €..... Double 10,-€.....

Paiement sur place au moment de la confirmation des inscriptions.

**Conditions d'inscription :**

En participant à cette régates, le compétiteur autorise automatiquement les organisateurs de l'épreuve à utiliser et à montrer, sans compensation, des photos de lui-même lors de sa participation à la régates du 15/16 Juin 2019.

Il est rappelé la responsabilité du « Chef de Bord » et l'arrêté du 3 mai 1995.

« Le chef de bord est réputé Capitaine au sens de la Marine Marchande ».

Il est donc entièrement responsable de son navire et de son équipage. .C'est lui qui prend la décision,

Compte tenu de la qualité de son équipage, compte tenu des circonstances, de prendre la mer, de participer à la régates, et éventuellement s'il le juge nécessaire, d'arrêter sa participation.

Date : Signature : (précédée de la mention « LU ET APPROUVE »)